

# **RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**Annexe au projet de délibération n° du conseil municipal du 02  
mars 2018**

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2018

Le conseil municipal est invité comme chaque année à tenir son débat d'orientations budgétaires, et ce, préalablement à l'adoption du budget primitif le 30 mars prochain.

Le présent rapport donne les éléments permettant la tenue de ce débat.

## **Introduction**

Le Code général des collectivités territoriales (articles L2312-1 et suivants) prévoit la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB).

La tenue de ce débat est obligatoire dans les régions, départements, communes de + de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de + de 3 500 habitants. Il a lieu dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

C'est une étape obligatoire et essentielle qui doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement financier de la collectivité et d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année qui débute et des années suivantes, afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Le DOB est ainsi l'occasion pour l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- d'être informée de la situation financière de la commune et de son évolution
- de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité et les objectifs budgétaires à court et moyen terme.

Il donne lieu à l'élaboration d'un rapport dont le décret n°2016-84 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de transmission.

Le contexte budgétaire national et la loi de finances influencent fortement les décisions qui peuvent être prises au niveau local dans l'élaboration du budget. Aussi, la première partie s'attachera à présenter le contexte national, avant d'examiner la situation financière de Crolles et les orientations budgétaires pour 2018 et les années suivantes.

## **1 - Poursuite de l'effort de redressement des finances publiques mettant à contribution les collectivités locales**

### **1.1 - Pour l'Etat : poursuite de l'objectif de réduction des déficits publics**

La loi de finances est élaborée sur une hypothèse de croissance de 1,7 % et un déficit public de 2,7% du PIB (soit 82,9 Mds€, scénario macroéconomique jugé raisonnable par le haut conseil des Finances publiques).

Le contexte macroéconomique est également caractérisé par une inflation qui devrait atteindre un niveau d'environ 1,1% en 2018.

Enfin, le poids de la dette qui représente 96,8 % du PIB (soit + de 2 140 Mds€) devrait commencer à décroître à partir de 2020.

Dans ces conditions, la réduction des déficits publics et la stabilisation de la dette continuent à être une priorité majeure du gouvernement qui y associe étroitement les collectivités.

La Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 fixe un objectif de diminution des dépenses publiques de 3,6 points du PIB soit une économie de 96 Mds€.

Elle prévoit également une réduction du déficit public de 58 Mds€.

## **1.2- Pour les collectivités locales : poursuite de la contribution au redressement des finances publiques et maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement**

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022, continue à associer étroitement les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics. C'est ainsi que les administrations publiques locales (APUL) contribueront pour 27% dans la réduction du déficit public alors qu'elles ne représentent que 18% des dépenses publiques.

La loi de finances 2018 s'inscrit sur la base des priorités suivantes :

- A) stabilisation des concours financiers versés par l'Etat
- B) maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement
- C) poursuite de la péréquation
- D) poursuite du soutien de l'Etat à l'investissement local

**A) Après 4 années de réduction, les concours financiers versés aux collectivités locales sont stabilisés globalement** : la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ne prévoit en effet plus de réduction automatique des concours financiers versés aux collectivités territoriales (pour mémoire, une réduction de 11,5 Mds€ a eu lieu entre 2014 et 2017), mais un montant global évalué à périmètre constant soit 48 Mds€. **Cela ne signifie pas pour autant que les dotations des collectivités ne diminueront pas.**

Les transferts aux collectivités territoriales représenteront 104,6 Md€ dont 40,3 Mds pour les collectivités locales.

Au titre de ces transferts, la DGF continue à diminuer (Crolles ne la perçoit plus depuis 2017). Par ailleurs, le prélèvement sur la fiscalité au titre de la contribution au redressement des finances publiques est maintenu pour les communes ayant une DGF négative, ce qui est le cas de Crolles. Pour mémoire, l'effort de Crolles représente 1,2 M€ depuis 2014 (338 000 € en 2017, 367 000€ en 2016, 362 000€ en 2015 et 149 000€ en 2014).

Enfin, la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) devient une variable d'ajustement des concours financiers d'où une diminution de son enveloppe de 159 M€. Une minoration sera en effet opérée en fonction d'un pourcentage (0,7 %) des recettes réelles de fonctionnement de l'année n-2 (pour Crolles, env. -118 000€ / 452 300€ versés jusqu'à maintenant). Ces données estimées restent à confirmer.

**B)** L'article 13 de la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 impose aux collectivités territoriales de contribuer à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, avec un **objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement fixé à 1,2%** en valeur et à périmètre constant.

Une contractualisation est prévue avec les 340 plus grandes collectivités afin de consolider leur capacité d'autofinancement et organiser leur contribution à la réduction des dépenses et du déficit public. Cette contractualisation permettra de bénéficier de subventions au titre de l'enveloppe de soutien de l'Etat à l'investissement local. Les autres collectivités, même si elles n'y sont pas obligées, sont fortement incitées à contractualiser également, ou, en l'absence de contrat, à tendre vers cet objectif.

**C) La poursuite et progression de la péréquation verticale** (+200 M€ / 360 M€ en 2017) par le biais des dotations de solidarité urbaine (DSU +110 M€), de solidarité rurale (DSR +90 M€).

Concernant la **péréquation horizontale**, la **progression du FPIC** (fonds de péréquation intercommunal et communal) est **gelée** depuis 2017, soit 1 Md€ comme en 2017. Pour Crolles, le versement FPIC de la commune était de 315 000 € en 2015 et 445 000 € en 2017.

**D) Le soutien de l'Etat à l'investissement local** représente 665 M€ (contre 1,2 Mds€ en 2017) dont 615 M€ pour la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et 50 M€ d'enveloppe pour attribuer des subventions à des communes ou EPCI engagées contractuellement avec le Préfet à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement.

**Les collectivités locales se trouvent à nouveau dans une situation contrainte les obligeant à poursuivre leur effort de réduction/maîtrise des dépenses de fonctionnement.**

## **2 - La situation financière de Crolles : quelques éléments rétrospectifs et prospectifs**

### **2-1 - Quelques éléments rétrospectifs et d'analyse financière**

- **Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement, niveau d'épargne**

Les recettes de fonctionnement ont connu une diminution importante depuis 2014 du fait notamment de la baisse puis disparition de la DGF (1,1 M€ en 2013 à 0€ en 2017), et du transfert de la médiathèque (01/01/2015) et des multi-accueil (01/01/2016) au Grésivaudan, transferts neutres budgétairement.

Compte tenu de la disparition de la DGF et de ces transferts, les recettes de fonctionnement sont passées de 19,9 M€ en 2014 à 16,3 M€ en 2017.

Les transferts ont impacté également les dépenses de fonctionnement qui sont passées de 16 M€ en 2014 à 13,5 M€ en 2017. Toutefois, un travail important a été mené pour maîtriser leur évolution. Les dépenses de fonctionnement ont ainsi diminué de 500 000€ au budget 2015, de 418 000€ au budget 2016 et de 162 000€ en 2017, abstraction faite des transferts, ce qui a permis d'absorber la disparition de la DGF.

L'épargne brute est en diminution (3,9 M€ en 2014 et 2,8 M€ en 2017) du fait essentiellement de la baisse des recettes. L'épargne nette passe de 3 M€ à 1,7 M€. Il est généralement admis qu'un taux d'épargne brute compris entre 8 et 15 % est satisfaisant. La commune se situe à plus de 17 % en 2017 mais la tendance pour les années à venir est à la baisse et appelle à la plus grande prudence.

- **La dette**

Fin 2017, la dette est composée de 7 emprunts dont 3 emprunts assortis d'une ligne de trésorerie. L'encours de la dette est de 12,5 M€ dont :

- 7,44 M€ (60%) sur 2 prêts à taux fixe classique (classés 1A sur la charte Gissler))
- 1,72 M€ (14%) sur 3 prêts à taux variable assortis d'une ligne de trésorerie (classés 1A)
- 3,3 M€ (26%) sur 2 prêts structurés (classés en 1B)

74% de la dette est donc classée 1A.

Pour rappel, la commune a mené un travail important pour sécuriser 2 emprunts dont la structure particulière pouvait entraîner un risque potentiel de dégradation des taux d'intérêt, travail qui a abouti, en début d'année 2016, à la signature d'une transaction avec Dexia et d'une convention avec l'Etat au titre du fonds de soutien aux communes ayant souscrit des emprunts à risque (450 000 € d'aide pour la commune de Crolles).

L'opération a permis de sécuriser ces prêts en les passant sur un taux fixe classique et tout en maintenant un taux d'endettement qui reste en dessous des 10 % sur la période 2016-2020.

Cette opération a également considérablement modifié la structure de la dette puisque fin 2017, 26 % de l'encours (au lieu de 83 % en 2015) concerne 2 prêts structurés. Elle a eu également un impact sur la charge budgétaire 2016 puisque la commune a autofinancé 500 000 € d'indemnité (charge cependant

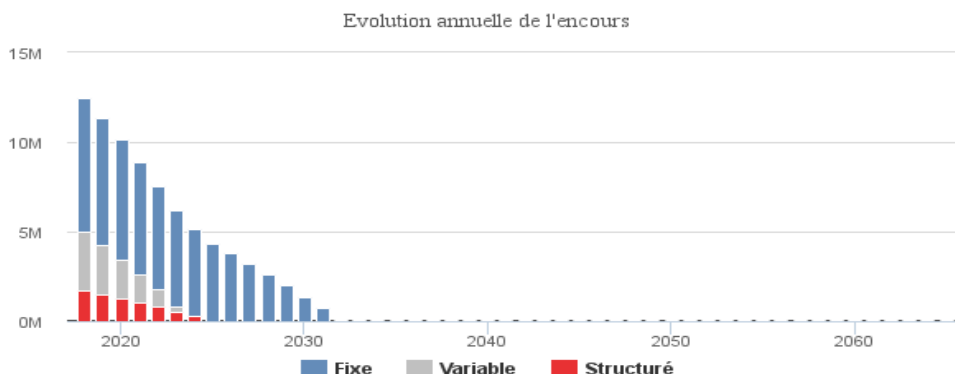
atténuée par le fonds de soutien et par des frais financiers moindres compte tenu des nouveaux taux proposés).

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis 2004 et l'annuité est restée stable voire en légère diminution.

Le taux d'endettement est passé de 7,8 % en 2012 (hors remboursement anticipé) à 8,9% en 2017 (effet baisse des recettes). Il est en dessous de la moyenne de la strate qui se situe à plus de 11 % (données DGCL 2015).

Le ratio de désendettement (nombre d'années pour se désendetter en utilisant toute l'épargne brute disponible) est d'environ 4,4 ans en 2017 (moyenne de la strate = env 4,3 ans, données DGCL 2015).

#### Profil d'extinction de la dette :



- **La fiscalité directe**

Les contributions directes représentent en 2017 environ 33 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le produit des impôts provenant de la taxe sur le foncier bâti représente 78 %. A noter que le foncier bâti des entreprises représente plus de 65% du foncier bâti global et près de 51 % des contributions directes en 2017. La part des impôts locaux payée par les ménages représente environ 49%.

Les bases d'imposition sont revalorisées tous les ans par le parlement (0,4% pour 2017) et elles peuvent également évoluer en raison d'un changement de situation (familiale ou financière) ou d'un changement physique du bien imposé (extension par ex.). C'est ce qui explique la croissance du produit encaissé malgré des taux inchangés.

Enfin, le produit des impôts est également fonction des abattements pratiqués sur la base de la taxe d'habitation. Pour rappel, ces derniers ont été modifiés en 2016 dans un souci d'harmonisation avec le territoire de la communauté de communes.

La pression fiscale (ou effort fiscal) se situe aux alentours de 74 % ce qui reste un niveau très acceptable.

Enfin, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, a vu son coefficient (qui était depuis 2011 fixé à 0) passer à 2 en 2016 (la très grande majorité des communes appliquent des coefficients compris entre 4 et 8,5).

- **Les dépenses d'équipement (hors dépenses financières)**

Les dépenses d'équipement ont été importantes et ont progressé sur la période 2012-2014 compte tenu des projets lancés (notamment médiathèque, salle festive et réhabilitation des locaux associatifs dans l'espace Andréa Vincent). Ces dépenses ont par la suite diminué à partir de 2015 du fait de l'achèvement de ces gros projets.

Hors dépenses financières (dette essentiellement), les dépenses d'équipement sont ainsi passées de 9,8 M€ en 2013 à 1,9 M€ en 2017.

Le ratio d'équipement brut par habitant (achats et travaux) était de 785 € au BP 2017 (moyenne de la strate = 249 € en 2015). Mais, il devrait se situer aux alentours de 214€ au compte administratif 2017, compte tenu de la non réalisation / report sur 2018 de certaines dépenses prévues.

## 2-2 - Quelques éléments prospectifs

- **Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement : diminution de l'épargne nette**

L'effort de redressement des finances publiques devrait se poursuivre dans l'avenir et accentuer la baisse des recettes et notamment de la **DCRTP qui devrait diminuer** d'environ 110 000 € / an (hypothèse de diminution annuelle de 0,7 % des recettes réelles de fonctionnement n-2). Par ailleurs, **la contribution au redressement des comptes publics est maintenue** et fera l'objet, comme en 2017, d'un prélèvement sur les recettes fiscales, en l'absence de DGF. Cette contribution est estimée à 0,94% des recettes réelles de fonctionnement de n-2, comme en 2017.

La projection sur les années futures est également rendue difficile du fait des incertitudes économiques (construction d'un 3<sup>ème</sup> bâtiment ST Microelectronics en suspens retardant le versement d'une taxe foncière supplémentaire).

Compte tenu de ces éléments, l'hypothèse d'évolution retenue pour les recettes de fonctionnement est de +1,5 % en 2018 (croissance physique et revalorisation nationale des valeurs locatives) puis +1%/an pour les contributions directes (avec des recettes nouvelles attendues en 2019, notamment Lidl et Provencia) et une stabilité pour les autres recettes. La contribution à l'effort de redressement des comptes publics est estimée à 159 000€ en 2018 puis à 152 000€ en 2019 et à 151 000€ en 2020, mais cette hypothèse est très incertaine et dépendante des décisions qui seront prises par l'Etat.

Au regard de ces hypothèses, les recettes réelles de fonctionnement devraient diminuer de 1,6% en 2018 par rapport au CA 2017, puis se stabiliser (+0,2% en 2019 et -0,4% en 2020).

Elles sont quasiment stables par rapport au BP 2017 (+0,3%).

### **Sur la période à venir, les recettes de fonctionnement devraient rester stables à 16 M€.**

Concernant les dépenses de fonctionnement, l'hypothèse d'évolution retenue sur les années à venir est de :

- +1,1 % en 2018, +1,3% en 2019 et +1% en 2020 pour les dépenses de personnel
- les autres dépenses de fonctionnement dont FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal) sont stables
- Intérêts de la dette : montants connus, en diminution.

### **Les dépenses réelles de fonctionnement devraient ainsi passer de 14,1 M€ en 2018 à 14,28 M€ en 2020 conformément au tableau ci-bas :**

	2018	2019	2020
Charges de personnel	8 154 000	8 260 000	8 343 000
Autres charges	5 018 500	5 029 000	5 039 000
FPIC	422 000	422 000	422 000
Contribution à l'effort de redressement	159 000	152 000	151 000
Intérêts de la dette	368 000	354 000	321 000
	<b>14 121 500</b>	<b>14 217 000</b>	<b>14 276 000</b>

Ces projections sont des ordres de grandeur à prendre avec toutes les réserves liées aux incertitudes évoquées.

L'effort nécessaire de diminution des dépenses de fonctionnement mené depuis 2015, a permis d'éviter l'effet de ciseau mais ne sera pas suffisant pour éviter une diminution importante de l'épargne nette qui devrait passer de 1,7 M€ en 2017 à env 500 000 € en 2020.

Il est indispensable de maintenir une maîtrise des dépenses de fonctionnement et de poursuivre l'effort de recherche de recettes supplémentaires (notamment de subventions pour les travaux qui y seraient éligibles) afin de ne pas augmenter les taux d'imposition (sous réserve bien sûr d'un maintien des recettes de fonctionnement).

- **Des recettes d'investissement variables et aléatoires**

Fin 2017, plus de la moitié de l'emprunt consolidé en 2012 reste consignée à la Caisse des Dépôts et Consignations, soit 4,9 M€ qui permettront de financer une partie importante des investissements futurs. Par ailleurs, les projets en cours (quartier durable notamment, et transfert des zones d'activité) vont générer des recettes supplémentaires. Concernant le transfert des zones d'activités économiques, une recette globale de 4,8 M€ est attendue (cession du foncier). Cette somme sera versée sur 3 ans (839 k€ en 2019, 3 M€ en 2019 et 1 M€ en 2020) et fera l'objet d'un placement à la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer les investissements futurs.

La capacité d'investissement reste acceptable mais elle diminue de 5,8 M€ entre 2018 et 2020 (passerait de 7,5 M€ à 1,7 M€), sans recours à la déconsignation des 4,9 M€.

- **Un niveau d'endettement qui reste raisonnable sur la période à venir et devrait se maintenir en dessous de 10%.**

- **Evolution prévisionnelle de la capacité de financement**

Fonctionnement			
recettes réelles de fonctionnement	16 058 570	16 089 000	16 031 000
dépenses réelles de fonctionnement	14 121 500	14 217 000	14 276 000
<b>épargne brute</b>	<b>1 937 070</b>	<b>1 872 000</b>	<b>1 755 000</b>
Investissement			
recettes d'investissement	1 226 302	2 630 000	505 000
remboursement de la dette	1 361 000	1 210 000	1 267 000
fond de roulement	5 729 000	2 518 000	727 000
<b>Capacité de financement</b>	<b>7 531 372</b>	<b>5 810 000</b>	<b>1 720 000</b>

### 3 – Les décisions ayant un impact sur le budget 2018

- Minoration de la DCRTP : - 118 000€ de recettes
- Augmentation de 1,7 point de la CSG : coût de 57 000€ mais compensé quasi intégralement par une diminution de la cotisation d'assurance maladie
- Mise en place à Crolles de la cotation des postes et provision pour amorce du CIA (complément indemnitaire annuel) : coût estimé de 105 000€ maximum.

### 4 - Les orientations budgétaires

#### 4-1 - Rappel des axes politiques du mandat, inscrits dans une perspective de développement durable et de maintien de la qualité de vie dans la ville

- **La politique sociale : équité et solidarité, bien vivre ensemble, mixité sociale et intergénérationnelle** (soutien aux associations, à l'éducation, à la culture et au sport pour tous, au logement social et à l'action sociale, une attention particulière à l'accessibilité, à la sécurité, au développement de la citoyenneté)
- **L'aménagement de la ville** (quartier durable, projet du cœur de ville, plan de déplacements)
- **L'amélioration énergétique** (actions sur les logements sociaux, bâtiments communaux, éclairage public, ressources alternatives...)
- **L'Emploi et l'activité économique** (contribuer au maintien / développement / diversification des activités et emplois, à l'insertion professionnelle)

- **La qualité de l'environnement** (préservé biodiversité et espaces naturels et agricoles, protéger des risques, développer espaces publics et cheminements doux)
- **Équité et solidarité au sein du territoire du Grésivaudan**, tout en faisant reconnaître le rôle de centralité de Crolles

#### **4-2 - Rappel des axes stratégiques budgétaires sur le mandat pour une gestion financière prudente**

- **Gestion financière prudente** : dégager une capacité d'investissement suffisante (épargne nette de 800 000€ / an env.) pour assurer la maintenance des infrastructures et du matériel nécessaire au fonctionnement des services publics.
- **Agir pour réduire les dépenses, sans réduire la qualité des services, et maintenir un niveau de recettes suffisant, avant d'envisager d'augmenter les taux d'imposition**
- **Éviter de recourir à l'emprunt ; ne pas dépasser 10% de taux d'endettement**

#### **4-3 - Orientations politiques et budgétaires pour le budget 2018**

- **Maîtriser la progression des dépenses de fonctionnement avec la même qualité de service :**

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement reste encore plus indispensable malgré le travail important déjà été mené sur les budgets années antérieures (cf 2-1).

En 2015, les dépenses de fonctionnement ont diminué globalement de 500 000 € par rapport au budget primitif 2014 malgré l'augmentation du FPIC (+ 140 000 €).

En 2016, les dépenses de fonctionnement ont diminué de 418 000 € par rapport au budget primitif 2015 (hors transfert petite enfance) dont -178 000 € sur le seul chapitre des charges de personnel.

En 2017, les dépenses de fonctionnement ont été stables par rapport au budget 2016.

Le budget 2018 poursuit cet effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La prospective établie à ce jour prévoit un niveau de dépenses d'environ 14,1 M€ (dépenses réelles) soit une augmentation de 1,5% par rapport au BP 2017 (env + 215 000€).

Cette augmentation s'explique pour moitié par la mise en place de la cotation des postes et du CIA (+105 000€) et par la prise en compte d'une provision pour des impayés de loyers

Les dépenses de fonctionnement hors personnel, augmentent quant à elles de 92 000 € du fait de la provision prévue. Abstraction faite de cette provision obligatoire les dépenses hors personnel sont stables.

- **Maintenir les mêmes taux communaux d'imposition :**

Les taux communaux sont maintenus au même niveau soit, 11,73 % pour la taxe d'habitation, 20,92 % pour la taxe foncière sur le foncier bâti et 61,11 % pour la taxe foncière sur le foncier non bâti.

- **Pas d'emprunt nouveau sur le budget principal :**

La capacité d'autofinancement est suffisante pour financer les investissements prévus en 2018.

## 5 - Grandes masses prévisionnelles pour 2018 compte tenu de ces orientations

### Grandes masses prévisionnelles 2018 (en M€)

#### Recettes Fonctionnement

Recettes liées à la fiscalité	13,9 M€
TH, TFB, TFNB	5,38
AC	7,13
FNGIR + DCRTP	1,19
Droits de mutation	0,25
Contrib Fonds de soutien	0,03 M€
Dot., subv et autres produits des services	2,1 M€
<b>= 16 M€</b>	

#### Dépenses Fonctionnement

Personnel	8,15 M€
Autres charges	5,02 M€
FPIC	0,42 M€
Contrib effort de redress.	0,16 M€
Intérêts de la dette	0,37 M€
<b>= 14,1 M€</b>	
<b>Epargne brute = 1,9M€</b>	

#### Capacité pour investir

Epargne brute	1,9
Excédent fonct. 2017 estimé	4,7
Reprise résultat 2017	1
Recettes 2018 (FCTVA, subv. Ventes)	1,22
<b>= 8,8M€</b>	

#### Dépenses d'investissement

Remb. Dette +cautions +FCTVA	1,3 M€
<b>Investissements = 7,5 M€</b>	
Projets en AP-CP (en cours ou prévus)	2,7
Maintenance Patrimoine et Matériels	1,1
Travaux et Acquisitions	3,7
<b>= 8,8 M€</b>	

NB : Ces grandes masses ne prennent pas en compte certaines opérations d'ordre neutres budgétairement (amortissements, lignes de trésorerie...) qui seront affichées en plus dans le budget qui sera voté en mars et qui n'est pas encore arrêté. Les montants sont provisoires et susceptibles de faire encore l'objet d'ajustements d'ici le vote du budget.

### 5-1 - Recettes de fonctionnement 2018

Les recettes liées à la fiscalité représenteront **environ 13,9 M€** dont :

- 5,38 M€ pour les impôts locaux directs (TH, TFB, TFNB), compte tenu de la revalorisation de 1,2 % des valeurs locatives votée par le Parlement
- 7,13 M€ d'attribution de compensation, versée par la Communauté de communes (même montant qu'en 2017)
- 1,19 M€ pour le FNGIR+ la DCRTP (DCRTP en diminution de 118 000€)
- 250 000€ prévus pour les droits de mutation

Les autres recettes (produits des services et dotations/subventions) devraient être de l'ordre de **2,1 M€ en diminution du fait de recettes locatives moindres.**

Globalement, **les recettes réelles de fonctionnement** mentionnées ci-dessus devraient être de l'ordre de **16 M€** (idem budget primitif 2017). A ces 16 M€ s'ajoutera un excédent de fonctionnement qui devrait être de l'ordre de 4,7 M€.

### 5-2 - Dépenses de fonctionnement 2018

La poursuite d'une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement reste une priorité compte tenu de la diminution des recettes.

Le poste des **charges de personnel** est estimé à **8,15 M€**, en augmentation de 92 000€ par rapport au budget primitif 2017 compte tenu de la mise en place de la cotation des postes et du CIA (+105 000€).

Les **charges à caractère général** devraient être de l'ordre de **3,37 M€** pour 2018 (3,4 M€ au budget primitif 2017). Ce chapitre a fait l'objet d'un travail particulier permettant de poursuivre la diminution engagée depuis 2015.

Les **autres charges obligatoires et de gestion courante** devraient représenter près de **1,6 M€**. Elles intègrent notamment les subventions aux associations et les dispositifs d'aide aux activités pour les



jeunes et les adultes (activités culturelles, sportives, aides aux vacances, saison glisse...). Elles prennent également en compte une provision pour des impayés de loyers.

La dépense liée au prélèvement du **FPIC** est estimée à **422 000€**.

**Les intérêts de la dette** représentent **368 000 €** en diminution (393 000 € en 2017).

Globalement, **les dépenses réelles de fonctionnement** (y compris intérêts de la dette) devraient être de l'ordre de **14,1 M€** (budget primitif 2017 : 13,9 M€). Les dépenses augmentent de 215 000€ par rapport au budget primitif 2017 du fait de la mise en place de la cotation des postes et du CIA (105 000€), et de la provision obligatoire portée au budget pour des impayés de loyer (près de 100 000€).

**L'épargne brute** (différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement) devrait être de l'ordre de **1,9 M€** (2,1 M€ au BP 2017).

**L'épargne nette** (épargne brute – remboursement de la dette) devrait être de l'ordre de 787 000€ (1 M€ au BP 2017).

### 5-3 - Les investissements 2018

**Les recettes d'investissement** sont estimées à ce jour à **1,2 M€** (FCTVA, taxe d'aménagement, subventions).

L'ensemble, auquel s'ajoutent l'épargne et l'excédent antérieur, amène à une **capacité de financement d'environ 8,8 M€** pour financer sur fonds propres :

- Le remboursement du capital de la dette (1,1 M€)
- Les remboursements de cautions et de l'avance de FCTVA versée en 2015 (0,2 M€)
- Les aménagements et achats indispensables à la maintenance des infrastructures et au renouvellement du matériel pour le fonctionnement des services (env. 1,2 M€)
- les crédits de paiement 2018 (env. 2,7 M€) des Autorisations de Programme (AP) mises en place.
- les études pour projets futurs et réalisations nouvelles 2018 (env. 3,6 M€)

**Les opérations pluriannuelles (AP CP), pour 2,7 M€,** vont concerner en 2018 essentiellement :

- la poursuite des travaux d'amélioration énergétique et thermique dans les bâtiments communaux, ainsi que l'amélioration de l'éclairage public (920 000 €).
- la suite des travaux d'accessibilité des bâtiments et espaces publics (174 000 €)
- la sécurisation des bâtiments communaux (150 000€)
- le démarrage du projet de digue pare-éboulis du Fragnès (env 1,5 M€)

**La maintenance du patrimoine et le renouvellement du matériel** devrait représenter **environ 1,2 M€** dont près de 500 000 € pour le renouvellement du parc de véhicules et du gros matériel pour la cuisine centrale.

**Les autres principaux investissements projetés pour 2018 pour des travaux et des acquisitions** devraient être de l'ordre de **3,6 M€** dont :

- Plus de 650 000€ pour des projets structurants (le quartier durable, déjà engagé se poursuivra, env 200 000 €, une enveloppe d'environ 410 000 € destinée à engager le projet de résidence pour les séniors)
- Gros travaux sur les équipements sportifs pour un montant global d'environ 95 000€ (dont 80 000 € pour l'extension du skate park)
- Aménagements voiries et réseaux pour un montant global d'environ 1,9 M€ dont notamment suite et fin de la rue des Sources (502 000€), participation pour chemin du pont de fer (150 000€), enfouissement des réseaux secs Raffour/Ruines/Vergers/Marcel Paul (145 000€), WC publics Raffour et toilettes sèches marais de Montfort (70 000€)

- Dépenses liées à l'urbanisme pour environ 200 000€ dont suite du plan de jalonnement et plan de déplacements (93 000 €), modification du PLU et règlement local de publicité (90 000 €)
- Dépenses liées aux bâtiments communaux pour un montant global d'environ 728 000€ dont notamment extension de l'espace Paul Jargot (400 000€), équipement scénique du Projo (50 000€), réfection groupe scolaire Chartreuse-Ardillais (63 000€), aménagement de l'accueil mairie pour accueillir la gestion des cartes d'identité et passeports sécurisés (35 000€), lancement du projet de nouvelle cuisine centrale (50 000€ en 2018 puis 0,5 M€ en 2019 et 1,2 M€ en 2020), études pour funérarium et réfection/aménagement allées du cimetière existant + colombarium (170 000€)